



unesco

Centre international
pour l'enseignement et
la formation techniques
et professionnels

Manuel pour le Réseau UNEVOC



Manuel pour le Réseau UNEVOC

L'UNESCO : chef de file pour l'éducation

L'éducation est la priorité absolue de l'UNESCO car c'est un droit humain fondamental qui constitue la pierre angulaire de la paix et du développement durable. L'UNESCO est l'agence des Nations Unies spécialisée pour l'éducation. Elle assure un rôle moteur aux niveaux mondial et régional pour renforcer le développement, la résilience et la capacité des systèmes nationaux d'éducation au service de tous les apprenants. L'UNESCO dirige également les efforts pour répondre aux défis mondiaux actuels par le biais de l'apprentissage transformateur, en mettant particulièrement l'accent dans toutes ses actions sur l'égalité des genres et l'Afrique.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

L'agenda mondial Éducation 2030

En tant qu'institution des Nations Unies spécialisée pour l'éducation, l'UNESCO est chargée de diriger et de coordonner l'agenda Éducation 2030, qui fait partie d'un mouvement mondial visant à éradiquer la pauvreté, d'ici à 2030, à travers 17 Objectifs de développement durable. Essentielle pour atteindre chacun de ces objectifs, l'éducation est au cœur de l'Objectif 4 qui vise à « *assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie* ». Le Cadre d'action Éducation 2030 définit des orientations pour la mise en œuvre de cet objectif et de ces engagements ambitieux.



Centre international UNESCO-UNEVOC pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels

UN Campus
Platz der Vereinten Nationen 1
53113 Bonn
Allemagne

© UNESCO 2022

Œuvre publiée en libre accès sous la licence Attribution-ShareAlike 3.0 IGO (CC-BY-SA 3.0 IGO) (<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/igo/>). Les utilisateurs du contenu de la présente publication acceptent les termes d'utilisation de l'Archive ouverte de libre accès UNESCO (www.unesco.org/open-access/terms-use-ccbysa-fr).



Les désignations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les idées et les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs ; elles ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'UNESCO et n'engagent en aucune façon l'Organisation.

Conception : Christiane Marwecki

Table des matières

- 1** Centre international UNESCO-UNEVOC pour l'EFTP
- 2** Le Réseau UNEVOC
- 3** Centres UNEVOC
- 4** Affiliation au Réseau
- 5** Activités
- 6** Instruments de soutien et partenariats

Annexe 1

Réseau UNEVOC – directives concernant l'utilisation du logo

Annexe 2

Exemples de programmes et d'activités de projet des Centres UNEVOC

Annexe 3

Critères de sélection

1. Centre international UNESCO-UNEVOC pour l'EFTP



1.1 Les origines du Centre international UNESCO-UNEVOC pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) remontent au **premier Congrès international de l'UNESCO** sur le développement de l'enseignement technique et professionnel qui s'est tenu en 1987 à Berlin, Allemagne.

1.2 La Conférence a recommandé la mise en place d'un centre international de recherche et développement sur l'enseignement technique et professionnel. En 1993, le Directeur général de l'UNESCO a lancé un projet international sur l'EFTP, qui s'est installé à Berlin avec le soutien du gouvernement allemand. C'est dans le cadre de ce projet qu'a été initié un réseau mondial d'institutions d'EFTP, appelé **Réseau UNEVOC**¹.

1.3 Le projet s'est poursuivi pendant plusieurs années. En 1999, les États membres de l'UNESCO ont adopté une résolution créant une structure permanente pour coordonner le Réseau². Un accord de siège a été signé en 2000 avec l'Allemagne, et l'UNESCO-UNEVOC a été officiellement inauguré au Campus des Nations Unies à Bonn en 2002. L'UNESCO-UNEVOC opère maintenant en tant que **centre spécialisé de l'UNESCO pour l'EFTP**.

1.4 L'UNESCO-UNEVOC a pour mission d'apporter son soutien aux États membres de l'UNESCO dans leurs efforts de renforcement et d'amélioration de leurs systèmes d'EFTP. De façon plus générale, l'UNESCO-UNEVOC s'attache à contribuer à la réalisation de l'**Objectif de développement durable 4**³ sur l'éducation de qualité :

- faire en sorte que les femmes et les hommes, notamment en situation vulnérable, aient tous accès dans des conditions d'égalité à un EFTP de qualité et d'un coût abordable (cibles 4.3 et 4.5),
- augmenter le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences d'EFTP nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat (cible 4.4), et
- faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable (cible 4.7).

1 L'acronyme « UNEVOC » est une combinaison des termes « UNESCO » et « vocational education », expression anglaise désignant la formation professionnelle.

2 Conférence générale de l'UNESCO, résolution 30 C/9

3 Le travail de l'UNESCO-UNEVOC contribue aussi aux Objectifs de développement durable (ODD) 5 sur l'égalité des sexes, 8 sur le travail décent et la croissance économique, 13 sur l'action climatique et 17 sur les partenariats mondiaux.





Cible 4.3 :

faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable



Cible 4.4 :

augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



Cible 4.5 :

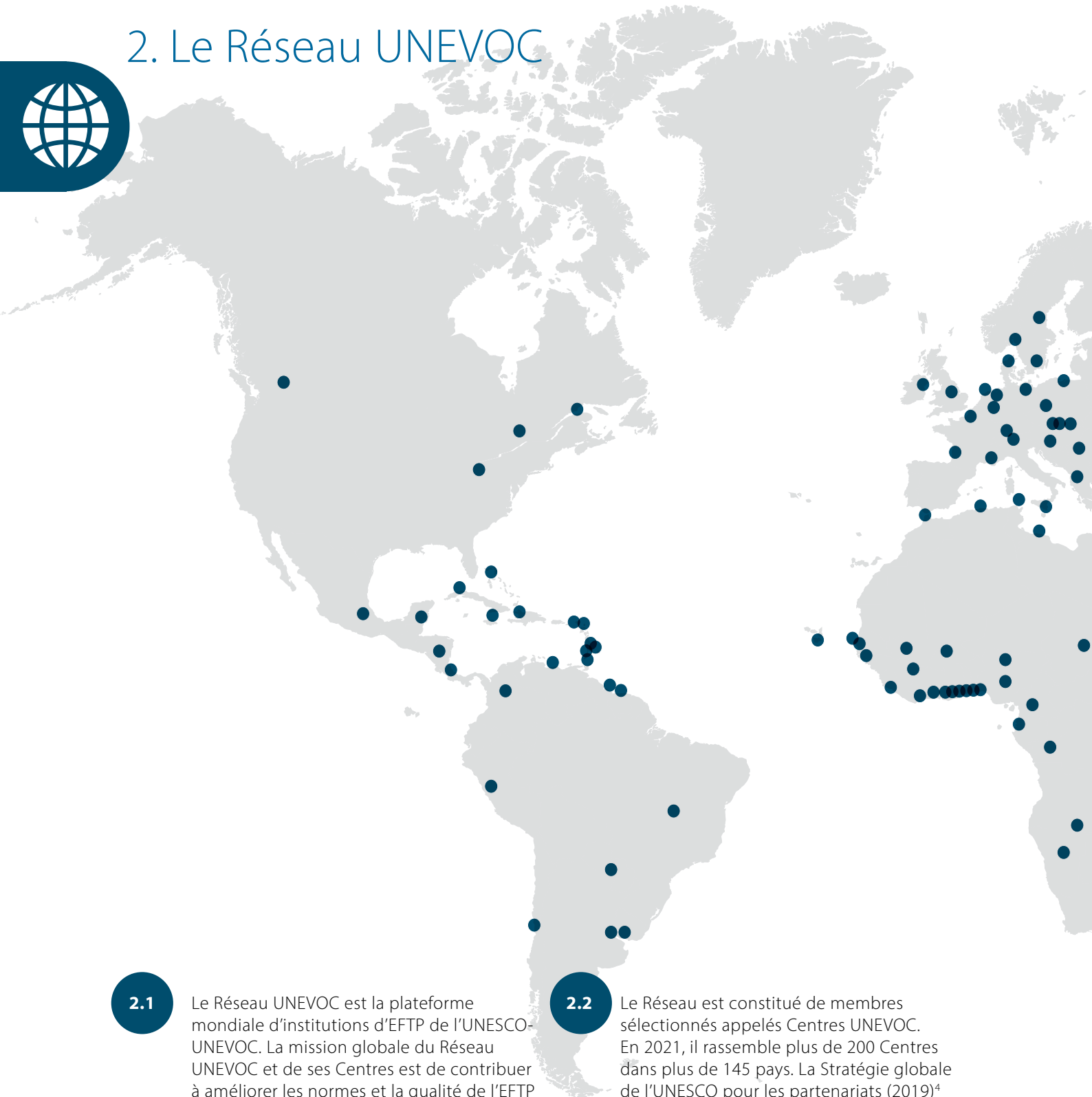
éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle



Cible 4.7 :

faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable

2. Le Réseau UNEVOC



2.1

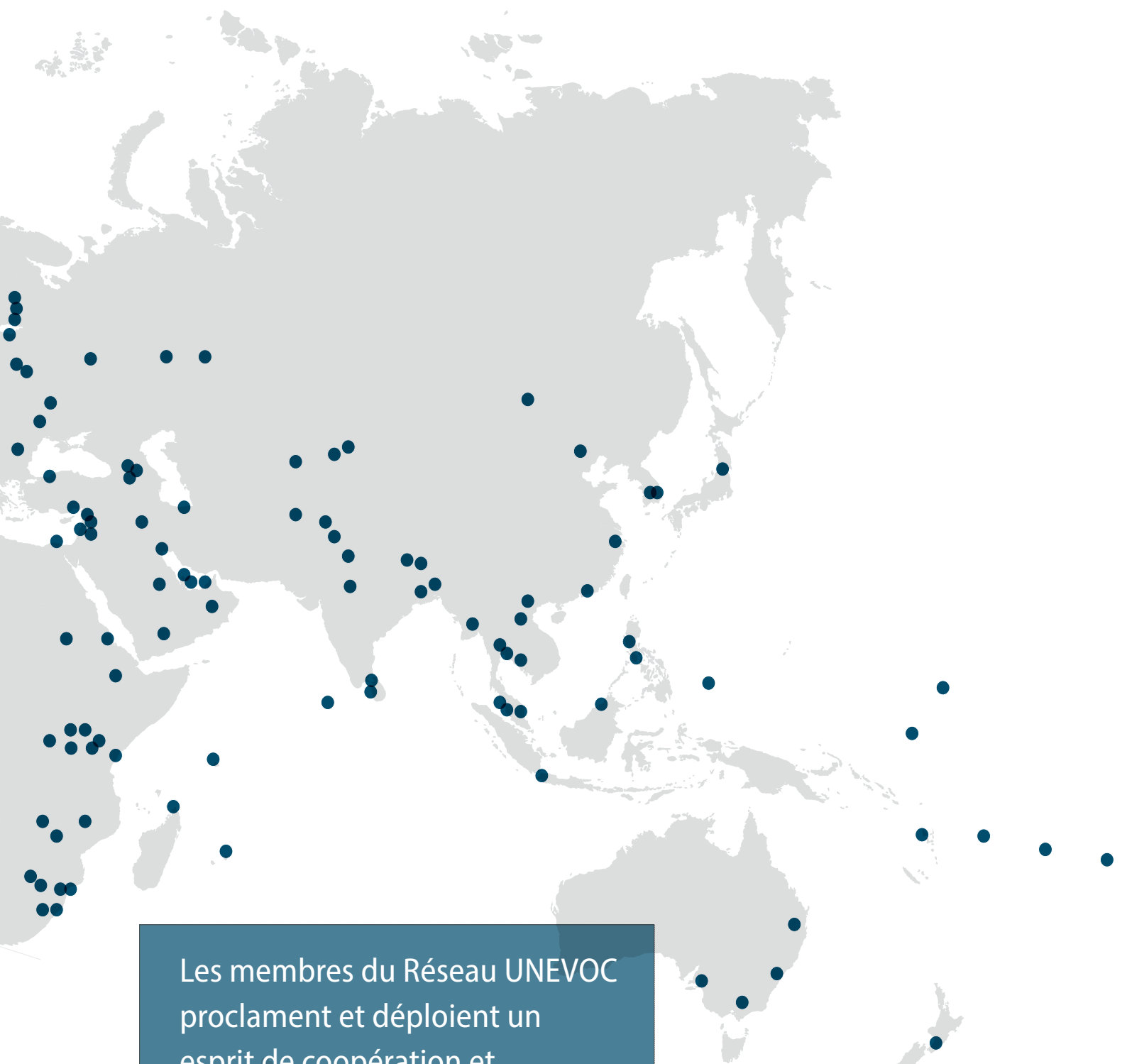
Le Réseau UNEVOC est la plateforme mondiale d'institutions d'EFTP de l'UNESCO-UNEVOC. La mission globale du Réseau UNEVOC et de ses Centres est de contribuer à améliorer les normes et la qualité de l'EFTP dans leurs pays respectifs et dans le monde. Les objectifs clés du Réseau sont de :

- faciliter la coopération et l'assistance mutuelle pour le développement des capacités des institutions et
- fournir à ses membres des possibilités d'apprentissage entre pairs et de partage des connaissances.

2.2

Le Réseau est constitué de membres sélectionnés appelés Centres UNEVOC. En 2021, il rassemble plus de 200 Centres dans plus de 145 pays. La Stratégie globale de l'UNESCO pour les partenariats (2019)⁴ cite comme l'un des partenaires de la « famille » de l'UNESCO le Réseau UNEVOC, qui fait aux programmes de l'organisation l'apport d'un véritable trésor de connaissances et d'expertise.

4 Stratégie globale de l'UNESCO pour les partenariats (2019), voir : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000370506/PDF/370506eng.pdf.multi>



Les membres du Réseau UNEVOC proclament et déploient un esprit de coopération et d'assistance mutuelle. Ils mettent en œuvre un effort collectif, avec le soutien de l'UNESCO-UNEVOC, en vue de l'accomplissement de la mission du Réseau.

2.3 Les parties prenantes de l'EFTP, parmi lesquelles décideurs, concepteurs de systèmes et autorités de réglementation, prestataires de formation (écoles, collèges et universités), institutions de formation d'enseignants d'EFTP et organismes de recherche, sont largement représentées au sein du Réseau.

L'adhésion au Réseau fournit la possibilité de coopérer avec ces institutions au niveau national, régional et international. En particulier, on peut noter parmi les avantages de l'adhésion au Réseau :

- participation aux divers services et activités de l'UNESCO-UNEVOC visant au renforcement des capacités institutionnelles,
- contribution au débat mondial sur l'EFTP,
- accès aux informations et aux savoir-faire mondiaux en matière d'EFTP,
- extension des réseaux institutionnels et professionnels,
- mutualisation des ressources et création de synergies, et
- promotion de partenariats régionaux et internationaux.

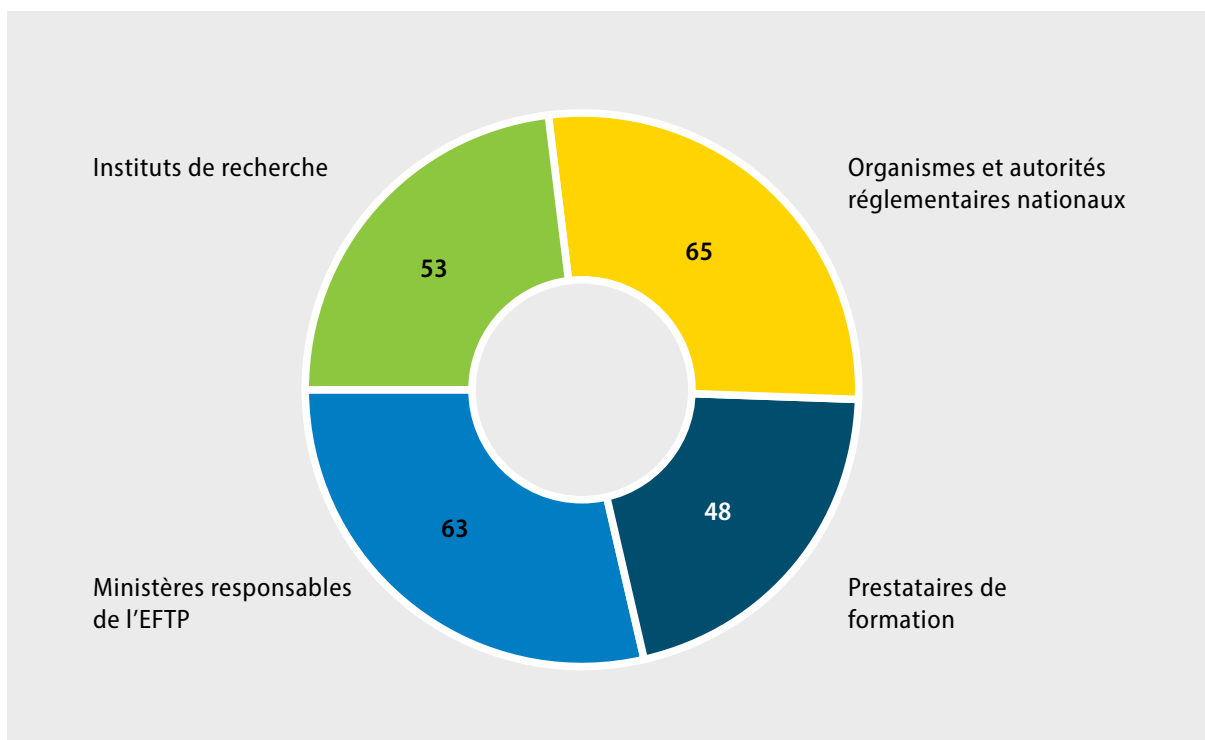
2.4 Les membres du Réseau, ou Centres UNEVOC, peuvent participer à des activités spécifiques conçues pour eux par l'UNESCO-UNEVOC. Ils peuvent trouver des possibilités de coopérer avec d'autres Centres pour mettre en place leurs propres projets à partir d'intérêts communs. Ce sont les Centres qui bénéficient en premier lieu des activités menées par l'UNESCO-UNEVOC pour le Réseau et qui contribuent activement à ses objectifs.

2.5 Le Réseau est géré par le **secrétariat du Réseau UNEVOC**, une équipe au sein de l'UNESCO-UNEVOC chargée de soutenir les activités et les opérations des membres du Réseau. Le secrétariat joue un rôle essentiel de coordination du programme (voir section 5) et des activités administratives (voir section 4) du Réseau et de ses Centres dans le monde entier.

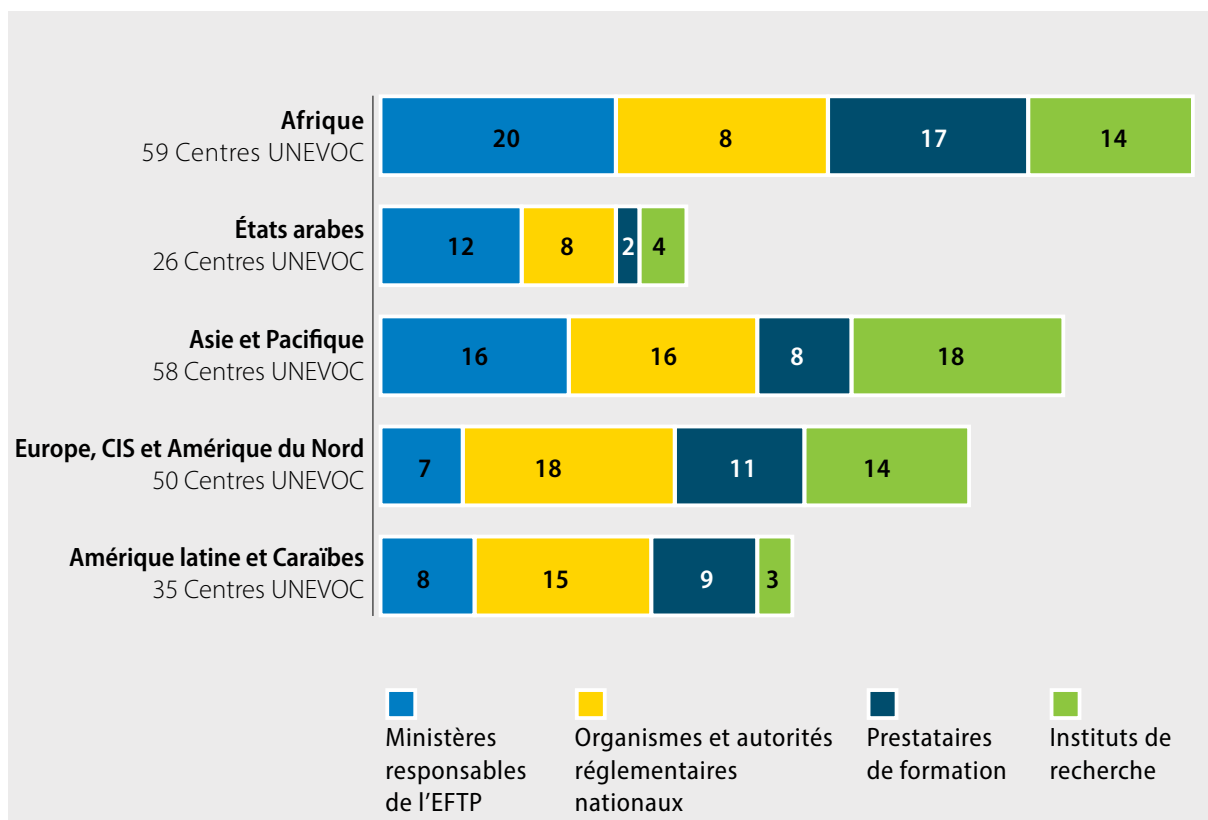
2.6 Le secrétariat s'appuie sur une équipe dédiée et comprend des spécialistes internes, les **chargés de liaison régionaux**, qui encadrent chacune des cinq régions – Afrique, États arabes, Asie et Pacifique, Europe, CIS et Amérique du Nord, et Amérique latine et Caraïbes.

2.7 Chaque chargé de liaison régional assure l'interaction et la communication au jour le jour avec les Centres de la région qu'il encadre, et leur fournit tous conseils et tout soutien qui peuvent s'avérer nécessaires. Les chargés de liaison régionaux organisent aussi des sessions d'orientation pour les nouveaux membres.

Nombre de Centres UNEVOC par type d'organisation, novembre 2021



Nombre de Centres UNEVOC par région et type d'organisation, novembre 2021



3. Centres UNEVOC



3.1 Le Réseau UNEVOC est composé d'institutions d'EFTP qui sont appelées Centres UNEVOC dès qu'elles en sont devenues membres. Pour devenir Centre UNEVOC, une institution doit parcourir un processus formel de candidature (voir point 4.3). Les Centres doivent satisfaire à un ensemble d'exigences (voir point 4.6) pour conserver leur affiliation au Réseau.

3.2 Chaque Centre doit désigner un **coordinateur de Centre UNEVOC** qui sera le principal point de contact pour toute interaction avec le secrétariat et les autres coordinateurs de Centres.

3.3 Le **directeur d'un Centre** (par exemple directeur exécutif, président ou bien leur représentant) doit agir comme **signataire** pour tous les processus administratifs liés à l'affiliation au Réseau. C'est ainsi par exemple qu'il appartient au directeur d'approuver le rapport biennal et le renouvellement de l'affiliation, et de désigner un coordinateur.

3.4 En cas de changement de coordinateur, il revient au directeur du Centre de désigner rapidement un nouveau coordinateur afin d'assurer la continuité des activités du Réseau. Pendant la période de transition, c'est le directeur du Centre qui joue le rôle de coordinateur et sert de point de contact pour la communication avec le secrétariat et les autres Centres.

Un coordinateur s'acquitte des missions suivantes :

faciliter et mobiliser la participation de son Centre aux activités du Réseau (voir section 5)

tenir à jour les informations institutionnelles et les coordonnées de contact de son Centre

élaborer et présenter un rapport biennal approuvé par le directeur, ou le principal représentant, de son institution (voir point 4.7)

soutenir le processus de renouvellement de l'affiliation (voir point 4.8)

4. Affiliation au Réseau



4.1

Éligibilité : pour devenir Centre UNEVOC, une institution d'EFTP qualifiée doit satisfaire notamment aux critères suivants :

- reconnaissance formelle par les autorités nationales d'un État membre de l'UNESCO,
- missions dans l'une des quatre catégories d'activités d'EFTP :
 - conception des politiques,
 - réglementation,
 - prestation de services, et
 - recherche et développement,
- expérience avérée de partage de connaissances et de réalisation de projets, capacité confirmée en matière de collaboration internationale.

4.2

Les Centres UNEVOC relèvent notamment de l'une des catégories suivantes d'institutions, qui reflètent les fonctions visées ci-dessus :

- service responsable de l'EFTP au sein d'un ministère,
- organisme national (par exemple conseil, autorité ou agence) chargé du développement, de la réglementation et de la mise en œuvre des politiques d'EFTP,
- prestataires d'EFTP de premier plan publics et privés (par exemples établissements d'EFTP, centres de formation, collèges techniques, universités et établissements polytechniques) de niveau secondaire, post-secondaire ou supérieur,
- recherche et développement, y compris institutions de formation d'enseignants d'EFTP.

4.3

Procédure d'admission : si une institution est intéressée, elle est tout d'abord invitée à lire le Manuel pour le Réseau UNEVOC afin de mieux comprendre quels sont la mission, les objectifs et les principes fondamentaux du Réseau, comment il fonctionne, ce qu'il attend de ses membres, quels sont les avantages de l'affiliation, et de vérifier si elle satisfait aux critères d'éligibilité précisés au point 4.1.

Étapes pour adhérer au Réseau UNEVOC

1

Contact :

manifeste son intérêt auprès du secrétariat du Réseau

2

Formulaire de candidature :

télécharger, remplir et soumettre

3

Examen de la candidature :

l'UNESCO-UNEVOC (secrétariat du Réseau UNEVOC et chargés de liaison régionaux), en concertation avec les Bureaux hors Siège, examine la candidature

4

Validation :

la Commission nationale pour l'UNESCO du pays considéré valide la candidature de l'institution d'EFTP

5

Décision finale :

la Direction du Centre international UNESCO-UNEVOC accepte ou rejette la candidature de l'institution

4.4 Si elle satisfait aux critères d'éligibilité, l'institution intéressée peut contacter le secrétariat du Réseau UNEVOC pour manifester son intérêt pour l'adhésion au Réseau UNEVOC. Le secrétariat transmet alors à l'institution un formulaire de candidature à remplir et soumettre au secrétariat à l'adresse électronique suivante : unevoc.network@unesco.org. Le formulaire soumis est alors examiné par le secrétariat du Réseau UNEVOC en concertation avec le Bureau hors Siège de l'UNESCO compétent. Lorsque la candidature a bénéficié d'une acceptation préliminaire, l'UNESCO-UNEVOC sollicite sa validation par la Commission nationale pour l'UNESCO dont l'institution relève⁵.

4.5 Lorsque la Commission nationale a validé la candidature, l'UNESCO-UNEVOC autorise l'admission de l'institution au Réseau. Une lettre formelle d'acceptation est envoyée au Centre par le secrétariat en même temps qu'une plaque signalant son affiliation au Réseau. Le secrétariat organise pour le nouveau Centre une session d'orientation pour le mettre au courant des outils du Réseau.

4.6 Exigences : l'affiliation a une durée de validité de quatre ans. Pour qu'un Centre reste affilié au Réseau, il doit à tout moment se conformer aux principes et valeurs fondamentaux de l'UNESCO et satisfaire aux exigences de base suivantes :

- un signataire a été identifié et un coordinateur de Centre a été désigné (voir point 3.4),
- le centre participe et contribue une fois par an à au moins une activité proposée par l'UNESCO-UNEVOC ou une activité collaborative dirigée par un Centre UNEVOC (voir section 5),
- le centre gère et met à jour ses coordonnées de contact et son profil institutionnel dans le Répertoire (voir point 6.1),
- le Centre appose sa plaque de Centre UNEVOC (voir point 4.11),
- le Centre soumet son rapport biennal dans les délais prévus.

4.7 Rapport biennal : la soumission d'un rapport biennal est l'une des principales exigences pour qu'un Centre puisse rester affilié au Réseau. Le rapport fait état de ce que le Centre a fait dans, avec et/ou pour le Réseau. Tous les deux ans, le secrétariat transmet un lien vers une page web sur laquelle le coordinateur doit :

- fournir un relevé des activités liées au Réseau UNEVOC que le Centre a développées ou auxquelles il a participé au cours des deux années passées,
- fournir un relevé d'autres activités pertinentes menées en dehors du Réseau⁶, et
- mettre à jour toutes les coordonnées de contact, y compris le profil du Centre (voir point 6.1).

Le coordinateur assume la responsabilité de l'élaboration et de la soumission du rapport, qui doit être approuvé et signé par le directeur du Centre.

⁵ Les Commissions nationales pour l'UNESCO constituent un réseau mondial d'organismes nationaux de coopération ; elles sont constituées par leurs gouvernements respectifs dans les États membres de l'UNESCO. Elles ont pour but d'associer les groupes nationaux gouvernementaux et non gouvernementaux compétents en matière d'éducation, de science, de culture et de communication aux travaux de l'Organisation.

⁶ En rapport avec un ou plusieurs des thèmes de la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO-UNEVOC

4.8

Renouvellement ou résiliation :

l'affiliation est structurée selon un cycle de quatre ans⁷. Le secrétariat lance le processus de renouvellement au cours de la dernière année de chaque cycle en transmettant au coordinateur du Centre un formulaire de renouvellement en ligne. Le Centre soumet le formulaire rempli dans un délai donné. Lorsqu'il est établi que les conditions d'affiliation sont satisfaites, le secrétariat renouvelle l'affiliation par notification adressée au Centre.

4.9

L'UNESCO-UNEVOC se réserve le droit de résilier l'affiliation si l'une quelconque des exigences fondamentales n'est pas remplie de façon satisfaisante (voir point 4.6 pour les exigences d'affiliation). Si un Centre est radié du Réseau, l'UNESCO-UNEVOC en informe le Centre et la Commission nationale pour l'UNESCO de son pays. Le secrétariat retire le Centre de sa base de données et efface sa page sur le portail.

4.10

Un Centre radié peut demander à adhérer à nouveau au Réseau par le processus de candidature. Si un Centre ne respecte pas les valeurs et principes de l'UNESCO, son affiliation sera annulée même s'il a satisfait aux exigences fondamentales de maintien de son affiliation.

4.11

Identité visuelle : lorsqu'il est admis au Réseau ou que son affiliation est renouvelée, le Centre reçoit du secrétariat une plaque confirmant son affiliation. Cette plaque doit être apposée bien en évidence dans les locaux du Centre, à l'entrée de l'institution ou dans un espace destiné au public.

4.12

Le Centre doit pour se désigner lui-même recourir à l'expression « Centre UNEVOC » et non pas Centre UNESCO-UNEVOC, cette dernière désignation étant réservée exclusivement au Centre international UNESCO-UNEVOC pour l'EFTP, basé à Bonn, Allemagne. De même, le logo de l'UNESCO-UNEVOC ne doit pas être utilisé par les Centres.

4.13

Pour faire état de leur affiliation au Réseau, les Centres sont encouragés à utiliser le logo de membre du Réseau UNEVOC, fourni par l'UNESCO. L'UNESCO détermine les conditions générales d'utilisation du logo de membre du Réseau UNEVOC. Elles ne peuvent être modifiées sans l'accord écrit préalable de l'UNESCO (voir annexe 1 pour les directives concernant l'utilisation du logo).



unesco

Membre du Réseau UNEVOC

⁷ Des préparatifs sont en cours pour l'aligner sur le cycle de trois ans de la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO-UNEVOC

5. Activités



5.1

La plupart des activités entreprises par l'UNESCO-UNEVOC à Bonn sont conçues pour soutenir les Centres UNEVOC. D'autres institutions d'EFTP ont accès aux ressources de gestion des connaissances et aux produits et services de l'UNESCO-UNEVOC et peuvent être invitées à certaines des activités, soit pour y participer en tant que prestataires, soit comme bénéficiaires. La participation et la contribution à ces activités est pour les institutions d'EFTP l'un des principaux avantages de l'adhésion au Réseau.

5.2

L'UNESCO-UNEVOC organise fréquemment des webinaires et des conférences en ligne ou en présentiel aux fins de partage et de diffusion d'informations et d'expériences sur les politiques et pratiques d'EFTP. Ces manifestations sont affichées en ligne. Dans la plupart des cas, elles sont ouvertes aux Centres et à d'autres institutions d'EFTP.

5.3

Lorsque des activités de projet ou de programme de l'UNESCO-UNEVOC sont conçues spécifiquement pour les Centres, les informations sont affichées en ligne et/ou transmises directement aux coordinateurs des Centres. La sélection pour participer et contribuer à certaines de ces activités est généralement basée sur le mérite ou sur un processus concurrentiel de sélection (par exemple appel à propositions). Bon nombre de ces activités visent à fournir des possibilités de renforcement des compétences, d'apprentissage entre pairs et de partage d'informations à l'intention des parties prenantes de l'EFTP (voir des exemples en annexe 2).

5.4

Les thèmes des activités offertes par l'UNESCO-UNEVOC sont variables. Ils figurent généralement dans la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO-UNEVOC, qui est élaborée et renouvelée tous les trois ans. Toutefois, l'axe prioritaire des activités relève toujours du cadre stratégique de l'UNESCO pour l'EFTP, qui comprend, sans s'y limiter, l'innovation, la

planification future, l'écologisation, l'inclusion, l'emploi des jeunes et l'engagement du secteur privé dans l'EFTP.

5.5

Outre les activités fournies par l'UNESCO-UNEVOC, le secrétariat du Réseau UNEVOC et les équipes thématiques aident parfois les Centres à rechercher des partenariats et à développer des activités collaboratives au sein du Réseau.

5.6

L'UNESCO-UNEVOC dégage des ressources techniques et financières à l'appui de projets ou initiatives dirigés par des Centres au titre du nouveau programme lancé en 2021 et mis à l'essai de 2021 à 2023. Pour identifier ces activités, le secrétariat lance des appels à propositions de collaboration au début de son cycle de planification de trois ans. La collaboration entre les Centres dans des domaines d'intérêt commun est un élément clé de ces activités.

5.7

Les auteurs ou les coordinateurs des Centres dont les propositions sont retenues sont invités à constituer un groupe pour encourager encore le partage des informations et l'apprentissage mutuel entre projets. Ce groupe est le Groupe de co-action des Centres UNEVOC chefs de file. Il coopère étroitement avec le secrétariat pour partager les expériences au niveau de la mise en œuvre des projets et identifier nouvelles tendances et orientations stratégiques à prendre en considération par le Réseau.

5.8

Les membres du groupe changent lorsqu'il y a un nouveau cycle de planification de trois ans de la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO-UNEVOC, que de nouveaux projets sont sélectionnés et que de nouveaux auteurs de projets sont identifiés. Pendant la durée du mandat de trois ans, les Centres concernés peuvent se désigner du terme de membres du Groupe de co-action des Centres UNEVOC chefs de file. Pour en savoir plus sur l'Initiative de co-action du Réseau UNEVOC, veuillez contacter le secrétariat du Réseau UNEVOC.

6. Instruments de soutien et partenariats

6.1

Le **Répertoire du Réseau UNEVOC** est une liste en ligne de tous les Centres UNEVOC. Il peut être consulté par le public et les Centres affiliés au Réseau UNEVOC. Chaque Centre a dans le Répertoire sa propre page de présentation de son institution. Cette page contient des informations de base sur le Centre telles que son profil institutionnel, sa mission et ses objectifs, ses domaines d'intérêt thématique et les coordonnées de contact du coordinateur de Centre et du directeur du Centre UNEVOC.

6.2

Lorsqu'il n'est pas possible de contacter le coordinateur, c'est le directeur du Centre qui sert de point de contact pour la communication. Point important, toutes les coordonnées de contact et les domaines d'intérêt des Centres ne sont pas visibles pour le public, mais uniquement pour les Centres affiliés au Réseau. Les coordonnateurs peuvent recourir au Répertoire et aux pages des institutions pour repérer des partenaires de coopération et trouver leurs coordonnées de contact.

6.3

Le **Tableau de bord du Centre UNEVOC** est un instrument administratif en ligne auquel seuls les Centres affiliés au Réseau ont accès. Il permet aux coordinateurs de mettre à jour les informations figurant sur la page de l'institution visée ci-dessus et de satisfaire aux exigences conditionnant l'affiliation, telles l'élaboration et la soumission d'un rapport biennal ou d'un formulaire de renouvellement de l'affiliation.

6.4

En plus des mécanismes susvisés, le secrétariat du Réseau UNEVOC organise fréquemment des **sessions d'orientation** à l'intention des Centres lorsque d'importants développements interviennent dans la gestion du Réseau (par exemple nouvelles fonctionnalités des instruments en ligne ou changements au niveau des fonctions exercées et des procédures opérationnelles).

La participation à ces sessions contribue à tirer le meilleur profit des ressources en ligne disponibles pour le Réseau.

6.5

L'UNESCO-UNEVOC recherche activement des **partenariats** avec d'autres parties prenantes extérieures au Réseau. Il peut s'agir d'organisations de la société civile, d'associations d'entreprises et d'établissements commerciaux, de partenaires de développement et de donateurs, et d'entreprises opérant dans le domaine de l'EFTP. Les partenariats visant à la réalisation de la mission et des objectifs du Réseau font l'objet d'une promotion active en conformité avec la Stratégie globale de l'UNESCO pour les partenariats.

6.6

Les partenaires sont souvent contactés pour fournir des conseils techniques et/ou une assistance aux Centres. Ils sont aussi conviés à mettre sur pied des activités collaboratives ou des projets avec l'UNESCO-UNEVOC, au bénéfice de Centres et/ou d'autres institutions d'EFTP qui prennent part à ces activités. Le recours à des partenaires contribue à élargir la perspective du Réseau au-delà du cadre immédiat de ses membres.

6.7

Les médias d'identité visuelle conçus pour les membres du Réseau ne doivent pas être utilisés par ces partenaires, mais il sera fait état de leur participation. Si une activité commune est mise en place, le secrétariat peut déterminer des conditions d'utilisation du logo du Réseau UNEVOC par le partenaire et d'affichage du logo du partenaire dans les matériaux que l'UNESCO-UNEVOC consentira à produire lui-même ou en collaboration.

Annexe 1

Réseau UNEVOC – directives concernant l'utilisation du logo

Pour renforcer encore la visibilité et la reconnaissance du Réseau UNEVOC, l'UNESCO-UNEVOC encourage tous les membres du Réseau UNEVOC à utiliser le logo révisé (juillet 2021), qui a été adapté dans le cadre du processus de repositionnement de l'identité visuelle de l'UNESCO.

L'utilisation du logo de membre du Réseau UNEVOC est autorisée sur la base des « **Directives concernant l'utilisation du nom, de l'acronyme, du logo et des noms de domaine Internet de l'UNESCO** » (résolution 34 C/86) adoptées à la 34^{ème} session de la Conférence générale de l'UNESCO. Les directives ont pour but de promouvoir et standardiser l'utilisation du nom, de l'acronyme et du logo par toutes les entités autorisées et d'éviter et prévenir tout abus par des entités non autorisées.

1 Logo pour les membres du Réseau UNEVOC

Le logo de membre du Réseau UNEVOC est composé du logo de l'UNESCO, de l'emblème du Réseau UNEVOC et du nom du Réseau. En aucun cas les membres du Réseau UNEVOC ne devront utiliser le bloc logo sans le texte « Membre du Réseau UNEVOC », ni le logo de l'UNESCO seul sans l'emblème du Réseau UNEVOC.



unesco

Membre du Réseau UNEVOC

2 Conditions générales

- Les conditions générales d'utilisation du logo de membre du Réseau UNEVOC sont déterminées par l'UNESCO et ne peuvent être modifiées sans son accord écrit préalable.
- L'utilisation commerciale du logo de membre du Réseau UNEVOC n'est pas autorisée. Parmi les exemples d'utilisation commerciale non autorisée figure l'utilisation dans le contexte

de la vente de biens et de services, du merchandising et des publications distribuées en librairie.

- Le logo de membre du Réseau UNEVOC doit être utilisé avec discernement de façon à n'entraîner aucune méprise de la part du public général quant au statut respectif et indépendant des membres du Réseau UNEVOC.
- Les membres du Réseau UNEVOC peuvent utiliser le logo pour leurs propres activités (par exemple site Internet, présentations, supports promotionnels et manifestations), mais ne peuvent autoriser son utilisation par des tiers sous quelque forme que ce soit.
- Le logo de membre du Réseau UNEVOC est mis à disposition en bleu, blanc et noir aux formats pdf et png. La version bleue devrait toujours être utilisée lorsque cela est possible. La conversion en d'autres couleurs n'est pas autorisée.
- Un espace blanc approprié (au moins dix pour cent des dimensions du logo) doit être laissé libre autour du logo.
- La hauteur du symbole du temple sert de mesure pour la taille du logo. Lorsque le logo est présenté, la taille du symbole du temple ne devrait jamais être inférieure à 12 mm.
- Toutes publications revêtues du logo de membre du Réseau UNEVOC doivent comporter une mention spécifiant que « [désignation de l'entité/institution] est responsable du choix et de la présentation des vues contenues dans ce [désignation du support] ainsi que des opinions qui y sont exprimées, qui ne sont pas nécessairement celles de l'UNESCO et n'engagent pas l'UNESCO ».

3 Contact

Pour toute question concernant le format, les langues et l'utilisation du logo, prière de contacter le secrétariat du Réseau UNEVOC (unevoc.network@unesco.org).

Annexe 2

Exemples de programmes et d'activités de projet des Centres UNEVOC

1. Renforcement des capacités et perfectionnement

- Le Programme de l'UNESCO-UNEVOC pour le leadership en EFTP
- Formation en ligne pour l'employabilité et la résilience (p.ex. programme de l'Académie mondiale des compétences)
- Programme de formation de courte durée en vue de l'employabilité (p.ex. projet d'atténuation de l'impact de la pandémie de COVID-19)
- Formation et mentorat de dirigeants, enseignants et personnels de l'EFTP (p.ex. Écologisation des curricula et des emplois, Renforcement des capacités numériques du personnel de l'EFTP, Formation à l'entrepreneuriat)

2. Création de nouvelles connaissances et développement des ressources

- Développement conjoint et expérimentation d'outils et ressources d'orientation
 - Innovation dans l'EFTP – un cadre destiné aux institutions
 - Formation à l'entrepreneuriat pour les institutions d'EFTP : un guide pratique
 - Comprendre le retour sur investissement dans l'EFTP : un guide pratique
- Analyse de cartographie des tendances
 - Avenir de l'enseignement dans l'EFTP
 - Nouvelles qualifications et compétences pour l'EFTP

- Études de recherche
 - Comprendre les causes des disparités entre les sexes dans les domaines de l'EFTP liés aux STEM
 - Développement des compétences et plans d'action face au changement climatique

3. Renforcement du réseau, apprentissage entre pairs, partage et connexion des expériences

- Recherche conjointe (p.ex. Migration et EFTP, Formation en situation de travail comme voie vers la formation basée sur les compétences)
- Initiative de co-action du Réseau UNEVOC
- Apprentissage entre pairs et connexion des expériences
 - Activités d'atténuation de l'impact du COVID-19 (p.ex. Davantage de femmes dans les TIC, Rôle pilote dans les transitions organisationnelles)
 - Forums régionaux BILT (« Bridging Innovation and Learning in TVET ») (p.ex. Forum BILT Afrique-Europe)
- Pratiques prometteuses et novatrices
 - Pratiques BILT
 - Pratiques i-hubs

Annexe 3

Critères de sélection

Les critères de sélection utilisés pour l'examen des candidatures à l'adhésion au Réseau UNEVOC prennent en considération les trois catégories suivantes de l'institution : structure organisationnelle, capacité à travailler en réseau et orientation programmatique.

1. La structure organisationnelle fait référence au type d'institution appelée à adhérer au Réseau, à sa pertinence pour le Réseau et à sa mission en matière d'EFTP. Une institution d'EFTP intéressée devrait s'assurer qu'elle satisfait aux exigences indiquées ci-dessous.

- L'institution d'EFTP relève de l'une des catégories suivantes :
 - service responsable de l'EFTP au sein d'un ministère,
 - organisme national (p.ex. conseil, autorité ou agence) chargé du développement, de la réglementation et de la mise en œuvre des politiques d'EFTP,
 - prestataires d'EFTP de premier plan publics et privés (p.ex. établissements d'EFTP, centres de formation, collèges techniques, universités et établissements polytechniques) de niveau secondaire, post-secondaire ou supérieur, ou
 - centres de recherche et développement, y compris institutions de formation d'enseignants d'EFTP.
- Elle est formellement reconnue par les autorités nationales – le gouvernement ou une autorité de réglementation – d'un État membre de l'UNESCO.
- Elle s'acquitte de missions dans l'une des quatre catégories d'activités d'EFTP :
 - conception des politiques,
 - réglementation,
 - prestation de services, ou
 - activités de recherche et développement.

2. La capacité à travailler en réseau fait référence à l'aptitude d'une institution à participer et collaborer au Réseau UNEVOC et avec d'autres Centres UNEVOC. Une institution intéressée devrait avoir des objectifs bien définis de coopération internationale et des antécédents avérés de collaborations antérieures :

- justificatif de la gestion par l'institution ou de sa participation à des réseaux nationaux d'EFTP avec d'autres acteurs nationaux de l'EFTP,
- expérience avérée de partage de connaissances et de réalisation de projets, et
- capacité confirmée en matière de collaboration internationale.

3. L'orientation programmatique fait référence à l'expérience qu'une institution de pointe reconnue sur le plan national possède dans les domaines et thèmes prioritaires de l'UNESCO-UNEVOC. À cet égard, les institutions devraient :

- avoir des programmes qui concordent avec la Stratégie de l'UNESCO pour l'EFTP,
- disposer d'une expérience confirmée dans les domaines et thèmes prioritaires de l'UNESCO-UNEVOC (voir la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO-UNEVOC), et
- être à même d'élaborer des ressources/matériaux et/ou de mettre en œuvre des programmes/une coopération technique.

Le processus de sélection peut prendre en compte l'équilibre géographique et institutionnel des membres du Réseau UNEVOC.



unesco

Centre international
pour l'enseignement et
la formation techniques
et professionnels

Manuel pour le Réseau UNEVOC

Le Réseau UNEVOC est la plateforme mondiale d'institutions d'EFTP de l'UNESCO-UNEVOC qui coopèrent pour contribuer à améliorer les normes et la qualité de l'EFTP dans leurs pays respectifs et dans le monde. Ce Manuel énonce un ensemble de lignes directrices pour la participation au Réseau et définit les rôles et les responsabilités de ses acteurs. Il aspire en outre à aider ses partenaires à mieux appréhender le mode de fonctionnement du Réseau. Ses membres potentiels peuvent s'informer sur le processus d'adhésion et les types de programmes et d'activités de projet qu'offre l'UNESCO-UNEVOC. Les membres du Réseau UNEVOC, ses partenaires et toutes les parties intéressées sont donc invités à se servir du Manuel pour le Réseau UNEVOC pour se mettre au courant des opportunités que le Réseau UNEVOC fournit et des objectifs qu'il s'attache à réaliser.

Rester en contact

 unevoc.network@unesco.org

 <https://unevoc.unesco.org>

 [@unevoc](https://twitter.com/unevoc)

 [unesco.unevoc.international](https://www.facebook.com/unesco.unevoc.international)

Centre international UNESCO-UNEVOC

UN Campus

Platz der Vereinten Nationen 1

53113 Bonn

Allemagne



Objectifs de
développement
durable